

## Retranscription partielle du conseil municipal du 15.01.2024

Recensement à la population

### - M. Le Maire

Le point suivant, c'est le recensement de la population en 2024 pour recrutement des agents recenseurs. Qui c'est qui ...? Allez Julien ! Voilà. Donc, il est nécessaire de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de 2024. La commune bénéficiera d'une dotation de 3 279 €. On avait 3453€ en 2018 effectivement, pour le recensement de la part de l'Etat. Voilà, pas plus. On a quatre agents recenseurs donc qui sont payés à la feuille de logement rempli. C'est ça ? 3,20 € par feuille de logement rempli et 0,50 € par bulletin individuel rempli. Les agents recenseurs recevront 25 € pour chaque séance de formation. Donc on vous donne les noms. Non? Non, on ne donne pas les noms en conseil.

### - M. Le Maire

Vendredi oui.

### - Milène Villard

On a vu dans la lettre d'info. Vous l'avez déjà envoyé avant le conseil municipal ?

### - M. Le Maire

On est obligés de...

### - Milène Villard

Avant la délibération.

### - M. Le Maire

Ah!? La nomination a été faite ? Est ce que ça a été fait ?

### - Thierry Toulouse

C'est juste la fixation du prix, là. Mais ça n'a rien à voir avec la nomination. Là on vote le prix. On ne vote pas les noms, on vote le prix qu'on va donner à chaque personne. C'est ça qui est important.

### - Alban Guillemin

Et le règlement des agents recenseurs.

### - M. Le Maire

Donc, on a essayé d'avoir des gens qui sont intéressés parce que c'est très important pour la commune.

**- Thierry Toulouse**

Ils ont été engagés à partir du 8 janvier, puisque les formations commençaient à partir de là. Donc là, les quatre agents seront embauchés à partir du 8 janvier 2024. Donc c'est pas passé au conseil puisque c'est une embauche. Par contre, ce qui passe au conseil, c'est la délibération sur la feuille de logement remplie, sur le bulletin individuellement rempli et sur la rémunération pour chaque formation qu'ils ont eue depuis le 8 janvier. C'est là-dessus le sens du vote.

**- Huguette Anjolras**

Parce qu'on n'est pas sur le budget de la commune donc il faut délibérer.

**- Thierry Toulouse**

Alors, comme l'a dit Monsieur le Maire, on touche moins que la dernière fois, mais on n'a pas diminué le montant. Au dernier recensement, on avait touché 3458 €, on en avait dépensé beaucoup plus. Je veux dire, on a dépensé plus de 4000 ou 5 000 €. Il faut être raisonnable quand même. Ils se déplacent, ça prend du temps, des heures et là, on va toucher 3278 donc moins de l'État mais je tiens à vous dire qu'on ne baisse pas les revenus des personnes.

**- Claudine Fournet**

Parce que ce revenu est fixé par la commune ou par ?

**- Thierry Toulouse**

C'est ce qu'on a à voter là, Mme Fournet.

**- Claudine Fournet**

Non, mais je veux dire, on peut fixer la rémunération? C'est pas par rapport au SMIC...

**- M. Le Maire**

L'État vous donne une somme.

**- Thierry Toulouse**

L'État vous donne une somme et vous devez fixer un prix par feuille de logement remplie, un prix par bulletin individuel rempli. Et puis nous, on a estimé qu'il fallait quand même, quand ils sont venus sans travailler, mais faire la formation, qu'il fallait leur payer quelque chose par jour de formation. Voilà.

**- Milène Villard**

J'ai pas entendu moi, le tarif pour la journée de formation.

**- Thierry Toulouse**

25 € pour chaque séance. C'est une séance, ce n'est pas une journée.

**- Milène Villard**

Et une séance, c'est combien d'heures ?

**- Thierry Toulouse**

C'est 2 à 3 h. C'est ça, le matin ou l'après-midi. Donc je vous indique simplement pour information qu'on a moins reçu d'argent de l'Etat pour ce recensement-à, mais qu'on a adopté le même tarif pour ne pas pénaliser les agents recenseurs, les quatre agents. On a choisi de mettre ce montant qu'on va voter.

**- M. Le Maire**

N'hésitez pas à les aider. Si ? Parce que c'est pas évident d'aller recenser la totalité des logements sur la commune. J'en parlais tout à l'heure avec une représentante de la presse, on a pas mal de logements vacants et c'est vrai que c'est difficile pour un agent recenseur de faire tout le tour. Alors il faut essayer de ne pas en oublier. Je leur ai demandé. Mais bon, après ça, c'est important parce que ça détermine la Dotation Globale de Fonctionnement que l'on touche et perdre de la population, c'est quand même très très pénalisant, voilà.

**- Isabelle Lepvrier**

Et puis en plus, on a une difficulté supplémentaire, c'est qu'on a on a mis en place le nouvel adressage et tout le monde n'est pas venu récupérer les plaques, donc c'est compliqué de savoir où habite vraiment les gens parce que les plaques ne sont pas les mêmes. Donc bon, on essaie de faire des recoupements avec la mairie et Marie-Claire, etc. Mais on peut passer à côté éventuellement d'habitants. Et donc si vous, vous avez la notion de savoir qui manque, que quelqu'un n'est pas passé, de bien nous signaler pour qu'on envoie l'agent recenseur.

**- M. Le Maire**

N'hésitez pas à le signaler. Si vous pouvez. Si on peut éviter de passer à côté de certains habitants, ce serait bien. Voilà, je suis là-dessus. Sur les tarifs tels qu'ils ont été élevés. Pardon, excusez moi.

**- Bruno Descombes**

A côté de chez moi, il y a la FRAPNA, par exemple.

**- M. Le Maire**

Le?

**- Bruno Descombes**

La FRAPNA. C'est individuel? Ou comment ça se passe? Il y a des habitants.

**- Isabelle Lepvrier**

Qui habitent en permanence ?

**- Bruno Descombes**

Qui habitent en permanence, non ?

**- Isabelle Lepvrier**

Ils viennent pourquoi, pour des permanences ?

**- Bruno Descombes**

Oui, c'est leur bureau.

**- Isabelle Lepvrier**

Ah ! C'est leur bureau.

**- Thierry Toulouse**

Non. S'ils ne dorment pas... Il faut que les personnes soient entre trois et six mois sur la commune.

**- M. Le Maire**

Il faut leur proposer qu'il y en ait un ou deux qui dorment. C'est bon. *(Rires)*Oui, pardon. Bien.

**- Milène Villard**

Par contre, moi, j'ai une question à poser sur comment ces personnes ont été recrutées.

**- M. Le Maire**

C'est pas moi qui m'en suis occupé, j'en suis désolé.

**- Milène Villard**

Qui c'est ? C'est Sylvain qui ...

**- Sylvain Copié**

Entre autres. On a eu une candidature et après on a essayé de voir des personnes qui soient disponibles, qui connaissent le secteur. Donc vous avez vu un petit peu les agents qu'il y avait, il y a déjà, la dame, Elsa, on va donner les prénoms, qui a déjà fait un recensement, donc elle connaît. Zahia qui a déjà fait le recensement sur la commune donc qui connaît déjà le secteur. Eric connaissait déjà pas mal de monde également et est disponible puisqu'il est à la retraite, donc c'est pour ça qu'on l'a pris également. Et la quatrième, c'est Sylvie qui elle aussi est du secteur de Largentière. On lui a donc donné son secteur à elle parce que, au moins pour la connaissance du terrain, c'est plus facile, parce que c'est, comme disait Monsieur Durand, il faut grouper les personnes, un maximum de personnes. C'est très important ça. Voilà.

**- Milène Villard**

Et comment s'est fait le choix de ce découpage ?

**- Sylvain Copié**

L'INSEE. On va arrêter là, on va dire que c'est l'INSEE parce que l'INSEE, ils sont draconiens là-dessus. Vous ne pouvez pas faire au bon vouloir, C'est à dire que nous, on a tant de population, donc on nous a dit il vous faut quatre agents, c'est divisé en quatre secteurs. Et donc on a proposé un découpage le plus simple pour les agents, mais c'est validé par l'INSEE et voire même imposé sur certains endroits.

**- Milène Villard**

Parce qu'il y a aussi la possibilité de prendre un agent à temps complet au SMIC sur le règlement. A priori de la lecture qu'on en a fait, soit il y a la possibilité de recruter un certain nombre d'agents en fonction du nombre d'habitants et de personnes à recenser soit il y a la possibilité d'employer une personne à temps complet au SMIC.

**- Sylvain Copié**

Alors, on n'a pas inventé (,,), on a repris ce qui se faisait depuis à chaque fois. Donc quatre agents sur quatre secteurs. Voilà.

**- M. Le Maire**

Et là, on agit au nom de l'État, c'est pas.... Voilà. Donc c'est pour ça que les dotations qui sont données, c'est pas...Ça ne va pas nous ruiner, mais on va payer beaucoup plus que ce qu'on reçoit. Voilà. Bien d'autres questions à ce sujet-là, non ? Il n'y a pas d'autres questions ? C'est bon?

**- Juliette Olivier**

Moi j'ai pas entendu vraiment la réponse à mes collègues sur comment est-ce qu'ils avaient été recrutés ? J'ai juste entendu qu'il y avait une personne qui avait postulé et les trois autres on ne sait pas trop.

**- Sylvain Copié**

On leur a demandé.

**- Juliette Olivier**

Ah ! D'accord c'est vous ... Mais il n'y a pas eu par exemple d'offre unique.

**- Sylvain Copié**

On a informé, si vous vous souvenez au dernier conseil comme quoi il allait y avoir un recensement et que si vous connaissiez des gens qui étaient intéressés et tout ça. Et on a eu qu'une réponse au conseil, on en a parlé en 2023. Donc on en avait déjà parlé et on a eu qu'un retour d'une dame qui s'est présentée de plein gré. Et voilà. Donc après les autres, on a essayé de regarder des gens disponibles du secteur qui connaissaient la commune parce que ça, une personne qui connaît pas la commune...

**- Juliette Olivier**

Ça, j'ai déjà entendu, vous l'avez dit tout à l'heure, mais c'était juste sur la proposition. Vous dites qu'il y a eu qu'une personne qui s'est présentée d'elle-même, du coup c'était ça ou je renchérisse sur les questions de mes collègues parce que je n'avais pas compris la réponse. C'est-à-dire comment est-ce que ça été diffusé à part au dernier conseil municipal ?

**- Sylvain Copié**

De bouche à oreille.

**- Juliette Olivier**

Ah! Ok. Bah c'était juste pour avoir la précision, je vous remercie.

**- Sylvain Copié**

On en a parlé au conseil, on en a parlé en ville.

**- M. Le Maire**

Disons que Sylvain, quand même, a regardé les gens qui connaissent, comme il a dit, très très bien le secteur.

**- Juliette Olivier**

Non, mais je voulais juste savoir comment ça s'est passé.

**- M. Le Maire**

C'est très précaire et ça dure très peu de temps. 1 mois.

**- Juliette Olivier**

1 mois ? Du 8 janvier au 18 février.

**- M. Le Maire**

Je ne sais pas ce que ça fait.

**- Sylvain Copié**

17 janvier, 18 février.

**- M. Le Maire**

En rémunération, compte tenu que c'est une rémunération, je vois, pour chaque logement, c'est pas ...

**- Juliette Olivier**

Oui, mais par rapport au nombre de personnes qui peuvent, peut-être, être en difficulté, je suis assez surprise du fait qu'il n'y ait qu'une personne qui se soit présentée d'elle-même. Parce que c'est vrai qu'on a l'idée qu'il y a peut-être des gens qui sont en difficulté, qui seraient volontiers recrutés sur ces postes-là, même sur un mois.

**- Huguette Anjolas**

Après, l'intérêt, c'est de vraiment bien connaître Largentière. Parce que bon, moi, je reçois beaucoup de personnes en difficulté qui ne souhaitaient pas du tout postuler parce qu'elles ne connaissent pas du tout Largentière.

**- Juliette Olivier**

Oui, très bien, très bien.

**- Huguette Anjolas**

Non mais je vous donne une réponse dans le sens où ces personnes, certaines personnes en difficulté avec qui j'ai pu discuter.

**- Juliette Olivier**

Oui enfin vous les connaissez pas toutes.

**- Huguette Anjolas**

Celles qui viennent me voir, je parle, n'étaient pas intéressées et certaines ne connaissant pas du tout le secteur...

**- Juliette Olivier**

J'ai eu ma réponse c'est par le bouche à oreille donc c'est bon. Merci.

**- Sylvain Copié**

C'était dans la presse aussi puisqu'on en a parlé au conseil municipal et ça a été retranscrit.

**- Juliette Olivier**

Très bien.

**- M. Le Maire**

Bien. Sur la rémunération de ces agents recenseurs tel que ça a été présenté, d'autres questions ? Non ? Bon, dans ce cas-là, je vous consulte. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Donc, c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.